

**Tarif général des utilisations secondaires
des contenus de presse belge francophone et germanophone***

USAGES	Prix (HTVA, TVA à 6%)
UTILISATION DANS UNE AUTRE ŒUVRE (livre, DVD, etc.) PAYANTE / Photocopie promotionnelle/Photo promotionnelle (affiche, usage publicitaire, etc.): fee + montant par copie	50,00 € + 0,09 € → 1000 exemplaires 0,06 € de 1001 à 2000 ex. 0,03 € plus de 2000 ex.
Formule : fee + [(nombre d'exemplaires x prix à l'exemplaire) x nb d'articles]	
UTILISATION DANS UNE AUTRE ŒUVRE (livre, DVD, etc.) diffusée GRATUITEMENT / photocopie non promotionnelle: fee + montant par copie	50,00 € + 0,03€ par exemplaire
Formule : fee + [(nombre d'exemplaires x prix à l'exemplaire) x nb d'articles]	
Reproduction dans une œuvre AUDIOVISUELLE : montant pour 1 minute par œuvre	200,00 €
SCAN d'un article en vue d'introduction dans un intranet/extranet et/ou dans un e-mail et/ou sur un site internet : montant par article	1,20 €
REVUE DE PRESSE diffusée quotidiennement (<u>tous</u> les jours) sur un INTRANET/EXTRANET (*) <ul style="list-style-type: none"> - pour la 1^{ère} année - pour chaque année supplémentaire 	0,03 € 0,01 €
Formule: [(nombre de contenus (voir tranches) ²) x 310 jours x nombre de destinataires/utilisateurs] x pondération ¹] x prix à l'article	
REVUE DE PRESSE diffusée quotidiennement (<u>tous</u> les jours) via E-MAIL	0,03 €
Formule: [(nombre de contenus (voir tranches) ²)x 310 jours x nombre de destinataires/utilisateurs] x pondération ¹] x prix à l'article	

USAGES	Prix (HTVA, TVA à 6%)
REPRODUCTION ET COMMUNICATION d'articles de presse de manière occasionnelle via un INTRANET/EXTRANET (*) <ul style="list-style-type: none"> - pour la 1^{ère} année - pour chaque année supplémentaire 	Nombre d'articles par an <200 art 201-310 art. 0,80 € 0,20 € 0,50 € 0,10 €
Formule : [(nombre de contenus par an x nombre de destinataires/utilisateurs) x pondération ¹] x prix à l'article	
REPRODUCTION ET COMMUNICATION d'articles de presse de manière occasionnelle via E-MAIL	Nombre d'articles par an <200 art 201-310 art. 0,80 € 0,20 €
Formule : [(nombre de contenus par an x nombre de destinataires/utilisateurs) x pondération ¹] x prix à l'article	
Mise sur INTERNET : montant par article <ul style="list-style-type: none"> - pour la 1^{ère} année <ul style="list-style-type: none"> ▪ secteur privé (sauf ASBL) 50,00 € ▪ secteur public / enseignement/ASBL 20,00 € ▪ utilisation promotionnelle/commerciale 300,00 € - pour chaque année supplémentaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ secteur privé (sauf ASBL) 35,00 € ▪ secteur public / enseignement/ASBL 15,00 € ▪ utilisation promotionnelle/commerciale 200,00 € 	
Mise sur INTERNET : forfait (<u>hors utilisation promotionnelle ou commerciale</u>) <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 5 articles par mois <ul style="list-style-type: none"> ▪ conservation 1an 1.200,00 € ▪ conservation pour 1 année supplémentaire 850,00 € - 6 à 20 articles par mois <ul style="list-style-type: none"> ▪ conservation 1an 3.000,00 € ▪ conservation pour 1 année supplémentaire 2.000,00 € 	

(*) en cas de conservation de contenus de presse sur un support électronique et de manière organisée pendant une durée supérieure à 3 mois, les droits sont calculés sur la base du tarif « Intranet/Extranet ».

MAJORATION	Taux
En cas de défaut d'autorisation préalable (1 ^{ère} fois) :	50 %
En cas de récidive ou d'infractions étalées sur plusieurs années :	100 %
Attention : cette majoration est sans préjudice d'éventuelles poursuites ultérieures.	
Formule : taux de majoration x tarif applicable selon l'usage concerné	

¹ Taux de pondération qui dépend du nombre d'utilisateurs/destinataires

- Pour un intranet/extranet :

➤ 100 utilisateurs	Entre 21 et 100 utilisateurs	Entre 0 et 20 utilisateurs
10%	20%	100%

- Pour l'envoi par e-mail

➤ 50 destinataires	Entre 26 et 50 destinataires	Entre 6 et 25 destinataires	Entre 0 et 5 destinataires
30%	45%	60%	100%

² Tranches

- 1-10 articles par jour : valeur supérieure de la tranche
- 11-25 articles par jour : valeur supérieure de la tranche
- 26-50 articles par jour : valeur supérieure de la tranche
- > 50 articles par jour : nombre exact d'articles